

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17960

présenté par

M. Peu

ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 51 et 52.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi du Gouvernement porte gravement atteinte aux conditions de départs anticipés à la retraite. De plus, le projet de loi procède par voie de décret en de trop nombreux points, déterminants pour le devenir des droits à la retraite de l'ensemble des travailleurs. Pour ces raisons, les auteurs de cet amendement demandent la suppression de l'article.